

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Mairie de SAVARTHES

Séance du : 10 novembre 2020

Date de convocation :
5 novembre 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 11

Délibération du Conseil Municipal

(D.C.M) N° 4-2

AMENDEMENT EN FAVEUR DES LANGUES DE FRANCE

L'an deux mille vingt et le dix novembre à 19h00, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Martine GILLY, Maire.

Présents : Mesdames FAURE Sylvette, GILLY Martine, PLAT Delphine, SALANEUVE Johanna.
Messieurs CARCELLER Jérémie, COTTEVERTE Guy, GALFRE Bruno, GERMAIN Franck, ZAMPROGNO Stéphane.

Absents représentés : Madame BOUHOURS Mélanie, Monsieur GASPIN Philippe.

Secrétaire : Madame SALANEUVE Johanna.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés de l'enseignement de l'Occitan suite à la réforme du lycée et du baccalauréat. Monsieur Jean-Paul FERRE, président de l'association Occitane Eth Ostau Comengés suggère de prendre une délibération demandant l'amendement en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre un amendement l'amendement en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
En Mairie, le 10 novembre 2020

Le Maire,
Martine GILLY

